

FACE À UN DÉGÂT DE LA FAUNE SAUVAGE

Une nouvelle application mobile permet de signaler les dégâts que les animaux sauvages peuvent causer à vos cultures.

POURQUOI ?



Signaler des soucis
qui peuvent être récurrents
et coûter cher



Estimer le coût
des dégâts sur vos biens



Apporter aux décisionnaires
des éléments nécessaires pour
le traitement des dossiers



1 Télécharger
l'application



2 Créer un compte



Prendre une photo



4 Localiser
votre position

Accédez gratuitement à l'application

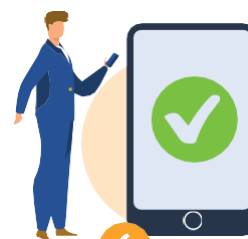
Disponible sur
Google play



Disponible sur
App Store



5 Renseigner
les informations



6 Signaler !

 Vous souhaitez en savoir plus ?

Renaud LACHENAL

lachenal@herault.chambagri.fr

06 27 63 28 00



RAPPEL :

- Cette application ne remplace en aucun cas, la déclaration de dégâts pour être indemnisé que vous devez faire auprès de la Fédération départementale des chasseurs
- Les prix d'estimation des dégâts ne sont donnés qu'à titre indicatif (lorsque le montant est fixé à 1€ c'est qu'il n'y a pas à ce stade de valeur indemnitaire).
- Cette application permettra également de cartographier les zones à très fort enjeux dégâts pour obtenir le renforcement des mesures de lutte contre la faune sauvage
- UTILISER cette « Appli mobile » c'est permettre aux représentants agricoles de mieux défendre vos intérêts !